

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 16 FEVRIER 2022

N° 2023-04-05

L'an deux mille vingt-trois, le seize février à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du neuf février deux mille vingt-trois, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 13

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 17
Exprimées par pouvoirs : 18
Total (mini 19) : 35

Quorum atteint

Délégué-es présents-es

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix chacun)

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteur de 2 voix chacun)

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

9 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Nicole PELOUX, Kevin QUEYREL, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Lionel TARDY.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Nicolas DARAGON à Claude AURIAS, Marlène MOURIER à Didier-Claude BLANC, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Agnès ROSSI à Pierre COMBES, Gérard TENOUX à Gilles CREMILLIEUX, Danielle TOUCHE à Corinne MOULIN, Vincent JACQUEMART à Nicole PELOUX, Christelle RUYSSCHAERT à Kevin QUEYREL, Philippe CAHN à Éric RICHARD, Roland PEYRON à Pascale ROCHAS, Yann TRACOL à Michel ROLLAND, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX, Jean-Jacques MONPEYSSSEN à Lionel TARDY.

Délégué excusé : Sébastien BERNARD

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Jean-Christophe CAMP est nommé secrétaire de séance.

Objet : Résidence interParcs Provence-Alpes-Côte d'Azur – Terres de légendes – principes et budget prévisionnel

Montant des dépenses PnrBP	2023	2024
Fonctionnement	1 875 €	1 875 €
Investissement		

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	18 750 €	15 000 €

Rapport :

La Présidente expose,

Depuis plusieurs années, le Parc a mis en place ou accompagne des résidences artistiques de création et de médiation sur son territoire, comme c'est le cas avec la Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme provençale ou en lien avec le Centre Hospitalier Buëch-Durance à Laragne-Montéglin. Une réflexion stratégique est en cours concernant la mise en place de ces résidences dans le cadre d'une stratégie territoriale et culturelle.

Dans le cadre des relations entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région SUD-PACA, et les Parcs naturels régionaux de la Région SUD, il a été proposé de mettre en place et de financer des résidences artistiques d'action culturelle. Celles-ci se déclineront chaque année dans trois Parcs de la Région SUD au moins autour d'un thème commun, « Terres de légendes ». Cette thématique vise à permettre une appropriation des patrimoines immatériels du territoire en s'appuyant sur de nouvelles formes d'expression artistique. Ce travail se fera dans le cadre d'une démarche participative qui associera les habitants, jeunes ou moins jeunes, grâce à des ateliers animés par le ou les artistes retenus.

La durée de ces résidences sera, pour chacune, d'une dizaine de semaines, sur plusieurs séquences, entre mai 2023 à juin 2024. Un appel à candidature commun sera publié en février 2023 et les artistes pourront candidater pour un ou plusieurs territoires. Il a été demandé que les artistes choisis puissent être issus des Régions SUD ou Auvergne-Rhône-Alpes. Un jury de sélection se réunira en mai 2023.

Pour des raisons matérielles, il est envisagé d'accueillir le ou les artistes au sein du Centre Hospitalier Buëch-Durance à Laragne-Montéglin tout en rayonnant dans la vallée du Buëch, en fonction de la proposition artistique et des lieux envisagés. Un travail sera fait de façon spécifique en direction des lycées et des MFR proches. Une restitution sera demandée à l'artiste ou aux équipes artistiques.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes (TTC)	
Indemnités du ou des artistes	10 000 €	Etat (Direction régionale des Affaires Culturelles PACA – action culturelle)	10 000 €
Matériel pour les ateliers	500 €	Région SUD	5 000 €
Interventions complémentaires	1 000 €		
Frais déplacement lycées/MFR	1 000 €	Parc naturel régional (autofinancement, valorisation de l'intervention des chargés de mission « patrimoines culturels et culture » et « éducation au territoire et à l'environnement »)	3 750 €
Restitution/capitalisation	2 500 €		
Coordination/animation	3 750 €		
TOTAL	18 750 €		18 750 €



Délibération

- ◆ Considérant la charte du Parc, et les mesures 1-4-3 « partager la connaissance des patrimoines immatériels culturels associés aux usages du territoire », 3-3-1 « favoriser une répartition géographique et saisonnière des activités culturelles », 3-3-3 « soutenir des actions culturelles par et pour les jeunes »
- ◆ Considérant la Convention signée entre la Fédération des Parcs naturels régionaux et le ministère de la Culture pour 2022-2025

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le principe de l'opération et le budget prévisionnel
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

